

MODIFICATIONS REGLEMENTAIRES

REGLEMENTATION DES COUPES SENIORS

DATE D'EFFET = 1er JUILLET 2017

Ancien texte

ARTICLE 4: Système des épreuves

ARTICLE 4: Système

ARTICLE 4: Système

ARTICLE 4: Système

La Coupe de l'AUBE, La Coupe ELITE, Le Challenge du DISTRICT se disputent par élimination directe. Les matches sont désignés par tirage au sort.

Tours préliminaires Coupe de l'Aube :

Spécifiques pour les Clubs évoluant en ligue afin de désigner 8 clubs qui poursuivront l'épreuve en 8^{ième} de finale.

Spécifiques pour les Clubs évoluant en District afin de désigner 8 équipes qui poursuivront l'épreuve en 8^{ième} de finale.

La Coupe Daniel ROY se dispute par élimination directe. Les matches sont désignés par tirage au sort. Les tours préliminaires se déroulent en match aller/ retour, avec prolongation et tirs au but si nécessaire afin de désigner un qualifié pour le tour suivant.

Lors des tours préliminaires :

- L'équipe qui déclare forfait est déclarée perdante sur le score de 3 à 0.
- Dans le cas où une équipe déclare forfait lors du match aller et que son adversaire déclare forfait au match retour, les deux équipes sont éliminées de la compétition

Le calendrier et l'ordre des rencontres seront portés à la connaissance des clubs, dix jours avant la date des matches, sauf en cas de force majeure.

En principe, un club ayant joué sur terrain adverse, jouera le tour suivant sur son terrain.

Si les deux équipes ont joué le tour précédent, soit sur terrain adverse, soit sur leur terrain, le tirage au sort décidera du lieu de la rencontre.

Lorsqu'une équipe entre en compétition c'est la situation de son adversaire au tour précédent qui déterminera le club recevant (Le visiteur reçoit, le recevant se déplace). Après accord des deux clubs en présence, le lieu du match pourra être modifié, à la condition que la demande soit faite à la Commission des Compétitions suivant les dispositions des Règlements Particuliers du District AUBE et de la Ligue CHAMPAGNE ARDENNE.

Nouveau texte

ARTICLE 4 : Système des épreuves
La Coupe de l'AUBE, La Coupe ELITE, Le Challenge
du DISTRICT se disputent par élimination directe.
Les matches sont désignés par tirage au sort.

Tours préliminaires Coupe de l'Aube :

Spécifiques pour les Clubs évoluant en ligue afin de désigner 8 clubs qui poursuivront l'épreuve en 8^{ième} de finale,

Spécifiques pour les Clubs évoluant en District afin de désigner 8 équipes qui poursuivront l'épreuve en 8^{ième} de finale.

La Coupe Daniel ROY se dispute par élimination directe. Les matches sont désignés par tirage au sort. Les tours préliminaires se déroulent en match aller/retour, avec prolongation et tirs au but si nécessaire afin de désigner un qualifié pour le tour suivant.

Lors des tours préliminaires :

L'équipe qui déclare forfait au match aller ou au match retour est éliminée de la compétition.

Le calendrier et l'ordre des rencontres seront portés à la connaissance des clubs, dix jours avant la date des matches, sauf en cas de force majeure.

En principe, un club ayant joué sur terrain adverse, jouera le tour suivant sur son terrain.

Si les deux équipes ont joué le tour précédent, soit sur terrain adverse, soit sur leur terrain, le tirage au sort décidera du lieu de la rencontre.

Lorsqu'une équipe entre en compétition c'est la situation de son adversaire au tour précédent qui déterminera le club recevant (Le visiteur reçoit, le recevant se déplace). Après accord des deux clubs en présence, le lieu du match pourra être modifié, à la condition que la demande soit faite à la Commission des Compétitions suivant les dispositions des Règlements Particuliers en vigueurs.